

1 - Modalités de convocation de l'AG

L'Assemblée Générale a été convoquée par mail général adressé le 21/03/2021 aux membres à jour de leur cotisation, avec relance le 01/04/21 via les référents d'activité.

Le Bureau a décidé de mettre en ligne sur le site de l'ARBR, les Rapports 2019-2020 accessibles avec un mot de passe aux membres de l'association en leur donnant la possibilité :

Soit de s'inscrire par mail le 4 avril au plus tard, pour être présent le 10 avril à l'assemblée générale ou pour rejoindre le CA, OU de voter informatiquement via un questionnaire en ligne avec date limite de vote vendredi 9 avril 12h (clôture du formulaire).

Les membres peuvent formuler des questions ou des suggestions concernant uniquement les documents transmis, par mail à contact@arbr.fr le 4 avril au plus tard.

Il est précisé que la cotisation annuelle est maintenue à l'identique pour 2021-2022, et les décisions pouvant être différées sans nuire à la bonne marche de l'association et aux intérêts de ses adhérents sont reportées à l'Assemblée Générale de novembre 2021.

2 - Documents soumis au vote des membres : (en annexe du PV)

- Rapport d'activité 2019-2020 et Rapport d'orientation 2020-2021
- Rapport financier 2019-2020
- Budget Prévisionnel 2020-2021
- Règlement Intérieur pour approbation conformément aux statuts de l'ARBR

3 - Modalités de vote

Les membres votent en ligne sur un questionnaire Microsoft Forms. Possibilité de voter Pour/Contre/s'abstenir.

Le traitement des réponses permet d'éditer un fichier Excel des votants afin de vérifier la qualité de membre et de supprimer les doublons éventuels (1 réponse par membre (=famille))

4 - Déroulement de l'AG

Les membres ont été convoqués dans les temps ; ils ont pu voter en ligne sur les rapports d'activité et financiers. Aucun membre n'a soumis de question sur les rapports d'activité/ financiers et le Règlement intérieur dans le délai imparti.

Les membres du CA de l'ARBR sont membres de l'association et ont pu exprimer leur vote en ligne.

Les membres du CA 2019-2020 se représentent, sauf 1 personne. Aucun autre membre de l'association n'a souhaité rejoindre le CA.

Aucune prise décision n'était à l'ordre du jour de l'AG.

5 - Résultat des votes :

88 membres ont voté (deux doublons supprimés sur la liste)

Rappel : aucun quorum n'est requis par les statuts pour la validité de l'AG ordinaire.

Détail des votes (édition automatique).

Microsoft Forms

https://forms.office.com/Pages/DesignPage.aspx?auth_pvt=WindowsL...

5. Mon vote concernant le RAPPORT d'ACTIVITÉ 2019-2020 et ORIENTATIONS 2020-2021

● Je vote POUR	87
● Je vote CONTRE	0
● Je m'abstiens	1



6. Mon vote concernant le RAPPORT FINANCIER 2019-2020

● Je vote POUR	85
● Je vote CONTRE	0
● Je m'abstiens	3



7. Mon vote concernant le BUDGET 2020-2021

● Je vote POUR	83
● Je vote CONTRE	0
● Je m'abstiens	5



8. Mon vote concernant le Règlement Intérieur

● Je vote POUR	87
● Je vote CONTRE	0
● Je m'abstiens	1



Compte-tenu des éléments des points 4 et 5, le CA de l'ARBR a décidé :

→ que l'Assemblée Générale 2019-2020 était valablement matérialisée par la constatation des résultats des votes de ses membres.

- Rapport d'activité 2019-2020 : approuvé 87/88 voix
- Rapport d'orientation 2020-2021 : approuvé 87/88 voix
- Rapport financier 2019-2020 : approuvé 85/88 voix
- Budget prévisionnel 2020-2021 : approuvé 83/88 voix
- Règlement Intérieur de l'ARBR : approuvé 87/88 voix

→ En l'absence de nouvelle candidature, maintient l'équipe en place jusqu'à la tenue de l'AG régulière en novembre 2021.

A Orvault le 10 avril 2021

Marie-Hélène Mauboussin, Présidente